

Les enjeux et orientations

Consultation publique

C'est dans le cadre de la quatrième édition du colloque « **J'ai le goût de l'eau** » qu'une première consultation publique s'est tenue au centre communautaire de la ville de Charlemagne, les 12 et 13 octobre 2001.

À la lueur des informations disponibles sur le territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption, la CARA avait préalablement identifié trois enjeux de taille son territoire :

- **La qualité de l'eau et la santé humaine**
- **La protection, la conservation et la restauration des écosystèmes aquatiques et riverains**
- **La mise en valeur du potentiel récréotouristique lié à l'eau**

Les participants à ces deux journées de consultation ont retenu des orientations à prioriser et devant faire l'objet de travaux en comité.

6 ORIENTATIONS pour l'enjeu sur **La qualité de l'eau et la santé humaine**

- Aider et supporter les propriétaires riverains à respecter les lois et les normes.
- Collaborer avec les intervenants régionaux en agroenvironnement pour promouvoir et faciliter la mise en place d'aménagements visant la conservation des sols et des rives en milieu agricole.
- Établir un réseau de sites de démonstration des techniques de réduction des rejets aux cours d'eau.
- Inciter les municipalités riveraines à adopter des mesures de vérification des installations sanitaires pour les propriétés riveraines.
- Identifier les sources ponctuelles visibles (émissaires, tuyaux, ...).
- Sensibilisation et éducation populaire au droit environnemental.

7 ORIENTATIONS pour l'enjeu sur **La protection, la conservation et la restauration des écosystèmes aquatiques et riverains**

- Identifier les secteurs problématiques en milieu riverain concernant l'érosion des berges.
- Instaurer un programme de renaturalisation (stabilisation) végétale des berges pour les endroits ciblés.
- Obtenir un statut de conservation pour le secteur des frayères à esturgeon jaune.
- Campagne d'éducation soutenue auprès des propriétaires riverains concernant leur rive.
- Formuler auprès des intervenants municipaux et régionaux des attentes quant à la valorisation soit publique, soit privée, du système fluvial.
- Participation à la définition des secteurs d'intérêt régional.
- Restaurer les milieux aquatiques dégradés.

7 ORIENTATIONS pour l'enjeu sur **La mise en valeur du potentiel récréotouristique lié à l'eau**

- Favoriser l'accessibilité publique à la rivière.
- Inventorier les ressources fauniques accessibles aux utilisateurs des plans d'eau.
- Répertorier les sites à potentiel récréotouristique et aider les municipalités à présenter des projets d'aménagement.
- Participer à la définition des secteurs d'intérêt régional.
- Mettre en place et/ou favoriser des activités (sportives, culturelles) mettant en valeur le potentiel récréotouristique du bassin versant de la rivière L'Assomption.
- Rassembler les partenaires.
- Augmenter la visibilité médiatique de la CARA (régionale, supra-régionale).

Chaque enjeu a fait l'objet d'un groupe de travail qui durant près d'un an a poursuivi cette réflexion et dont les conclusions devaient être soumises à une seconde consultation publique prévue pour la cinquième édition du colloque.

La deuxième consultation publique s'est tenue, le 19 octobre 2002, dans la municipalité de Sainte-Béatrix, afin de valider les orientations retenues ainsi que les objectifs qui figureront au plan de travail du comité de bassin.

Enjeu 1

La qualité de l'eau et la santé humaine

Orientation générale

Favoriser la santé par des eaux de qualité.

Orientations spécifiques

1. Sensibilisation et éducation populaire aux bonnes pratiques environnementales.
2. Inciter les municipalités riveraines à adopter des mesures de vérification des installations sanitaires des propriétés riveraines.
3. Collaboration avec les intervenants régionaux en agroenvironnement pour promouvoir et faciliter la mise en place d'aménagements visant la conservation des sols et des rives en milieu agricole.
4. Collaboration avec les intervenants de la région pour faciliter l'application de la réglementation en regard de l'utilisation des pesticides, notamment sur les terrains de golf.
5. Collaboration avec les intervenants régionaux en foresterie afin de promouvoir et faciliter la mise en place d'aménagements visant la conservation des sols et des rives en milieu forestier.
6. Favoriser une gestion intégrée et concertée de l'eau sur le territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption.

Enjeu 2
La protection, la conservation
et la restauration des milieux naturels

Orientation générale

La protection et la conservation des milieux naturels requièrent une connaissance fine du territoire. Par souci de bien documenter les travaux devant nous mener à un plan global de conservation de la biodiversité du bassin versant de la rivière L'Assomption, une mise à jour des connaissances sur le terrain s'avère nécessaire. Un comité sur la biodiversité a donc été mis en place pour diriger les orientations.

Plusieurs secteurs ont fait l'objet d'inventaires plus spécifiques, dont les secteurs reconnus en tant qu'habitat de frai pour l'esturgeon jaune et le secteur de l'île Vessot reconnu tant pour la qualité de son paysage que pour les espèces que l'on y retrouve. D'autres inventaires spécifiques se poursuivront au cours des prochaines années.

Orientations spécifiques

1. Élaborer un plan de conservation de la biodiversité du bassin versant de la rivière L'Assomption.
2. Assurer la conservation des espèces fragiles et de leurs habitats sur le territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption.
3. Formuler auprès des intervenants municipaux et régionaux des attentes quant à la valorisation soit publique, soit privée, des plans d'eau sur le territoire.
4. Participation à la définition des secteurs d'intérêt régional.
5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés.

Enjeu 3

Le récréotourisme lié à l'eau

Orientation générale

Dans sa *Politique nationale de l'eau* déposée à l'automne 2002, le gouvernement du Québec base ses orientations majeures en regard de cinq volets, dont celui de « favoriser les activités récréotouristiques relatives à l'eau ». L'amélioration de la qualité de l'eau au fil des ans est sans contredit responsable de ce retour « aux sources ».



Figure 73
Rivière L'Achigan ■ Été 2002

Orientations spécifiques

1. Favoriser l'accessibilité publique aux plans d'eau du bassin versant de la rivière L'Assomption.
2. Favoriser la mise en place d'activités mettant en valeur le potentiel récréotouristique du bassin versant de la rivière L'Assomption.
3. Promouvoir les attraits et activités récréotouristiques liés aux cours d'eau du bassin versant de la rivière L'Assomption.

La démarche se voulant souple et évolutive, c'est lors de la septième édition du colloque « J'ai le goût de l'eau » que fut mis en lumière la nécessité d'ajouter un autre enjeu, soit celui de la sécurité publique et de la gestion des inondations. À cet effet, monsieur Jean-Pierre Tremblay, conférencier, nous démontra l'importance de mettre en place un processus de gestion des inondations par bassin versant.

Enjeu 4

La sécurité publique et la gestion des inondations par bassin versant

Avis au lecteur

Toutes les données qui suivent sont tirées de
« La gestion des inondations par bassin
versant », préparé par Jean-Pierre Tremblay,
ingénieur, en mai 2005. Voir document complet

Orientation générale

1. Objectifs généraux :

- Améliorer la connaissance du bassin versant de la rivière;
- Regrouper et arrimer les acteurs municipaux, industriels, gouvernementaux et communautaires concernés par les risques liés au bassin versant;
- Optimiser la préparation des mesures d'urgence sur l'ensemble du bassin versant et harmoniser les plans de gestion de risques;
- Intégrer des représentants de citoyens et la communication de ces risques à l'ensemble de la population du bassin.

2. Objectifs spécifiques :

- Développer un plan de gestion de risque accrue annuelle;
- Surveillance de la crue par le réseau des observateurs;
- Amélioration de la qualité et de la circulation des informations sur l'état de la rivière;
- Coordination des interventions sur le bassin versant;
- Arrimer les plans d'urgence des partenaires;
- Présenter les plans de ruptures des barrages (lorsque disponibles);
- Développer un plan de gestion du risque de bris de barrage;
- Mise sur pied d'un système d'alerte rapide en fonction des temps de réaction / plans d'évacuation des secteurs affectés;
- Sensibiliser la population et les préparer adéquatement à réagir en cas de sinistre via une stratégie globale de communication des risques (ex. : barrage Choinière).

Mise en contexte

La gestion des inondations par bassin versant a pour objectif de faciliter la gestion des crues en permettant la circulation des informations à tous les partenaires du bassin versant. Elle permet aussi de transmettre des alertes rapidement, que ce soit pour signaler des mouvements de glace importants ou bien un déversement de produits chimiques dans le cours d'eau. Ce mode de gestion convient aux municipalités, aux gestionnaires de barrages, aux agences gouvernementales et au comité de bassin. Ce mode de gestion vise ultimement à la protection des personnes et des biens du bassin versant.

Dans la région de Lanaudière, ce mode de gestion des inondations est utilisé sur trois cours d'eau : les rivières L'Assomption, Noire et Ouareau. Les municipalités riveraines ainsi que les opérateurs des barrages sont impliqués.

Jusqu'en 1998, les inondations étaient encadrées par la Sécurité civile du Québec et Hydro-Météo pour le secteur Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies sur la rivière L'Assomption.

La Sécurité civile offre les débits et niveaux de certains cours d'eau aux municipalités, des observateurs bénévoles sont identifiés dans les municipalités à risque d'inondations. Ce système est fonctionnel et a fait ses preuves à de multiples occasions. Ce mode de gestion a pour objectif d'informer la sécurité civile. Grâce à ce mode de gestion, la Sécurité civile met en place un système lui permettant d'obtenir toute l'information sur les cours d'eau, ces informations seront pour l'usage du gouvernement.

De même, les informations recueillies par Hydro-Météo l'étaient pour informer leurs clients et n'étaient disponibles que pour une clientèle restreinte.

La gestion des inondations par bassin versant permet aux partenaires d'un même bassin versant de partager toutes les informations qui circulent. Ce sont ces mêmes partenaires qui alimentent le système, un mécanisme est mis en place afin de colliger les informations reçues et de la redistribuer.

De plus, un système d'alerte téléphonique est mis en place dans le bassin versant. Ce système d'alerte téléphonique permet aux partenaires du bassin de s'alerter en tout temps, que ce soit pour signaler des mouvements de glace, une manœuvre sur l'un des barrages en période critique printanière, une avarie à l'un des ouvrages de retenue, un déversement de produits toxiques dans le cours d'eau.

Tableau 51
Caractéristiques de ces cours d'eau en regard de la sécurité civile

Rivière L'Assomption		
Année	Date	Débit m³/sec
1981	25 février	268
1986	4 avril	165
1987	1 ^{er} avril	216
1991	11 avril	204
1993	12 avril	199
1998	2 avril	242
2000	30 mars	171
2005	29 avril	245
Débit maximum instantané le 3 mai 1970		351 m ³ /sec

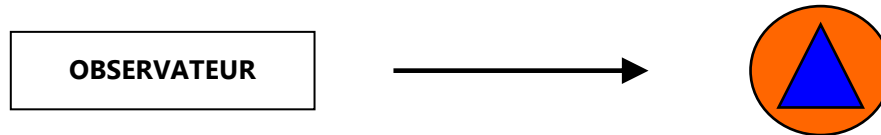
Rivière Noire		
Année	Date	Débit
Débit maximum instantané		56 m ³ /sec
1992	23 avril	38,1
1993	11 avril	35,2
1994	17 avril	28,4
Année	Date	Niveau au pont route 347
2005	28 avril	202,88

Rivière Ouareau		
Année	Date	Débit m³/sec
1970	2 mai	300
1976	20 avril	267
1977	22 avril	232
1980	10 avril	221
1981	5 avril	291
1987	1 ^{er} avril	262
2005	25 avril	300

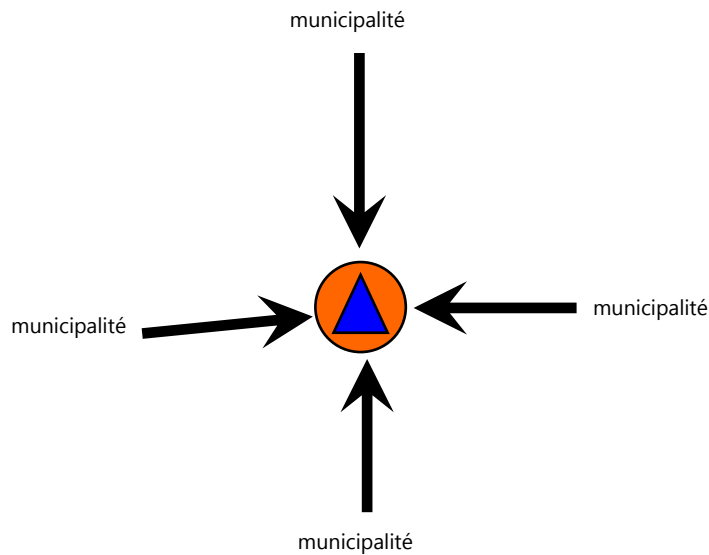
Avant 1994

- Seuls quelques spécialistes avaient une bonne connaissance du bassin versant et du phénomène des inondations.
- Seuls quelques spécialistes avaient une vision régionale des inondations sur un même cours d'eau.
- Les gestionnaires de barrages avaient une connaissance limitée du cours d'eau, peu de communication avec les autres opérateurs de barrage, très peu de communication avec les municipalités riveraines.

- Les manœuvres n'étaient pas harmonisées.
- Les opérateurs n'avaient pas une vision régionale des effets du barrage qu'ils gèrent.
- Plusieurs manques de communication entre les municipalités.
- Seule la rivière L'Assomption était munie d'un appareil de lecture du débit en temps réel.
- Les inondations printanières étaient gérées par des spécialistes du ministère de l'Environnement du Québec pour l'aspect technique et par la Sécurité civile qui entretenait un réseau d'observateur.



Le rôle des observateurs était d'informer la sécurité civile des embâcles, du niveau d'eau, du mouvement des glaces, etc. À l'aide de ce système, les autorités de la Sécurité civile détenaient toutes les informations pertinentes à la crue printanière. Ces informations ne sont pas redistribuées aux municipalités.

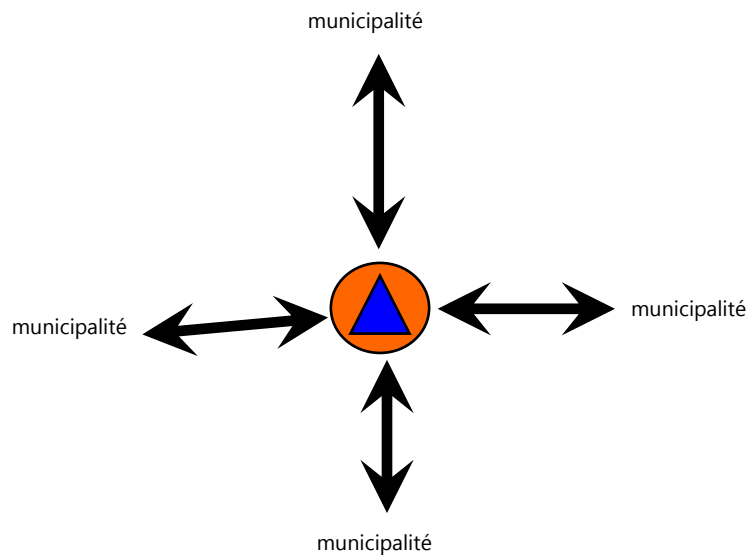


Depuis 1993

Dès 1993, le ministère de l'Environnement du Québec met les données des stations limnimétriques à la disposition de la Sécurité civile.

Depuis lors, la Sécurité civile non seulement entretient un réseau d'observateurs qui peut l'informer durant la crue printanière, mais va dorénavant informer les municipalités, pour qui ce sera pertinent, des débits et niveaux des cours d'eau munis de limnimètre en temps réel.

La gestion des inondations a évolué en un système d'observateurs et de distribution des informations relatives aux débits / niveaux de certains cours d'eau.



Selon ce modèle, ici encore, la Sécurité civile est la seule détentrice de toutes les informations, peu d'informations seront retransmises aux municipalités. De plus, ce système de gestion des crues ne sera dans toutes les régions que vers la toute fin des années 90.

Les manœuvres des barrages, principalement les privés, ne sont toujours pas harmonisées.

Depuis 1998

Entre 1997 et 1999, un nouveau modèle de gestion des crues a été élaboré dans Lanaudière. Ce modèle voulait apporter une piste de solution aux problématiques vécues par les riverains, les municipalités et opérateurs de barrages, soit la méconnaissance du bassin versant. Ce modèle se veut le 9^{ième} principe directeur de la gestion de l'eau par bassin versant.

Le mode de gestion par bassin versant a été développé par l'entreprise privée, des municipalités et la direction générale de la Sécurité civile :

- Algonquin Power Funds (M. Denis Raté, superviseur de l'Est du Québec; M. Richard Jordan, opérateur; et M. Jean-Claude Guimond, opérateur)
- Papiers Scott Itée (M. Luc Venne, superviseur; et M. Pierre Prud'homme, ingénieur)
- Municipalité de Saint-Donat (M. Charles Robidoux, opérateur)
- Municipalité de Crabtree (M. Raymond Gauthier, directeur général; et M. Pierre Rondeau, directeur des services techniques)
- Ministère de l'Environnement du Québec (M. Jean-François Bellemare, ingénieur CEHQ)
- Direction générale de la sécurité civile (M. Jean-Pierre Tremblay, ingénieur; M. Claude Sirois et M. Jean-François Roch)

Le principe de ce modèle de gestion des crues était d'aborder cette problématique par bassin versant.

Le mode de gestion des crues par bassin versant permet aux municipalités, opérateurs de barrages de partager toutes les informations qui circulent dans le bassin versant lors de la crue et de participer à un procédé d'alerte téléphonique qui permet de transmettre les informations stratégiques aux mesures d'urgence.

Ce mode de gestion permet aux gestionnaires des mesures d'urgence du bassin versant qu'il soit du monde municipal ou industriel d'obtenir des alertes précoces et d'être en mesure de prendre les moyens pour réduire les effets des inondations lorsque possible.

Les opérateurs de barrages développeront une vision régionale du risque qu'ils gèrent et seront conscients des effets des manœuvres effectuées lors des crues.

L'harmonisation des ouvrages de retenues

L'un des constats fait avant 1999 est que les manœuvres que les opérateurs de barrages effectuent sur la rivière Ouareau sont peu harmonisées. En effet, en raison de la méconnaissance du bassin versant, peu d'opérateurs avaient une vision régionale du sous-bassin versant de la rivière Ouareau.

La première étape du processus a été de faciliter le réseautage entre les opérateurs de barrages et de leur permettre de visiter les différents ouvrages sur le cours d'eau.

Les opérateurs ont élaboré une méthode de travail visant à harmoniser leur manœuvre sur le cours d'eau. Cette harmonisation est en place toute l'année.

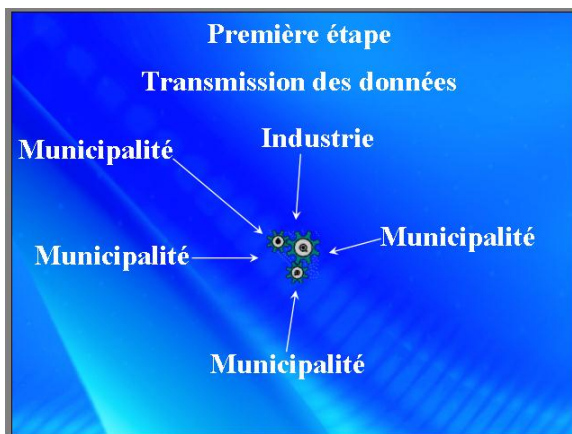
L'intégration des municipalités

La seconde étape du processus a été d'inviter les municipalités à rencontrer les opérateurs des barrages. Pour plusieurs, c'est la première fois qu'ils rencontrent les opérateurs des barrages.

Le mode d'harmonisation des barrages est présenté aux municipalités et ces dernières sont invitées à intervenir et à bonifier le modèle.

Par la suite, le modèle de formulaire permettant l'échange d'information est présenté aux partenaires pour discussion. Un modèle fait le consensus et est adopté. Ce formulaire sera mis à l'essai lors de la prochaine crue printanière.

De plus, le mode de gestion des inondations permet de distribuer l'information qui circulera à des partenaires extérieurs, tels la CARA, le MTQ, la Sécurité civile du Québec et tout autre partenaire pour qui l'information sera pertinente.



La responsabilité des partenaires lors des activités de gestion des crues par bassin versant sera de transmettre les informations au mécanisme d'échange d'information.

La deuxième étape de ce mode de gestion est la retransmission de toutes les informations reçues par le mécanisme à tous les partenaires du sous-bassin.

Ce mode de gestion décentralise les informations relatives à la crue printanière et tend à créer une synergie.



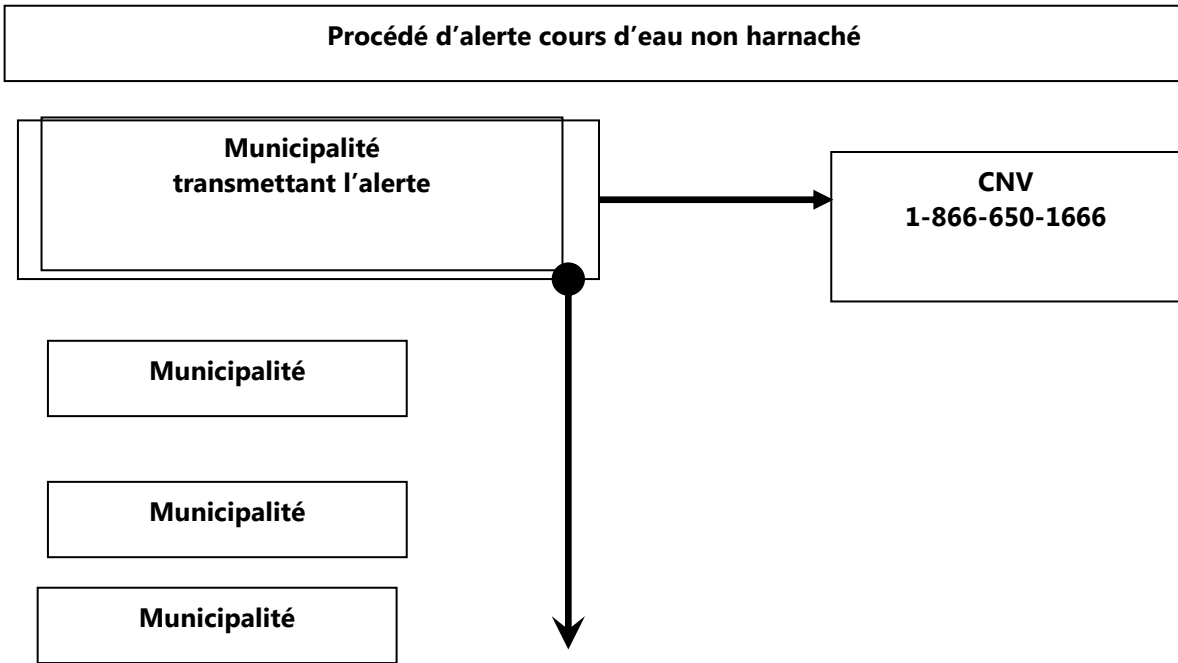
Le procédé d'alerte

À ce mode de gestion est greffé un système d'alerte téléphonique.

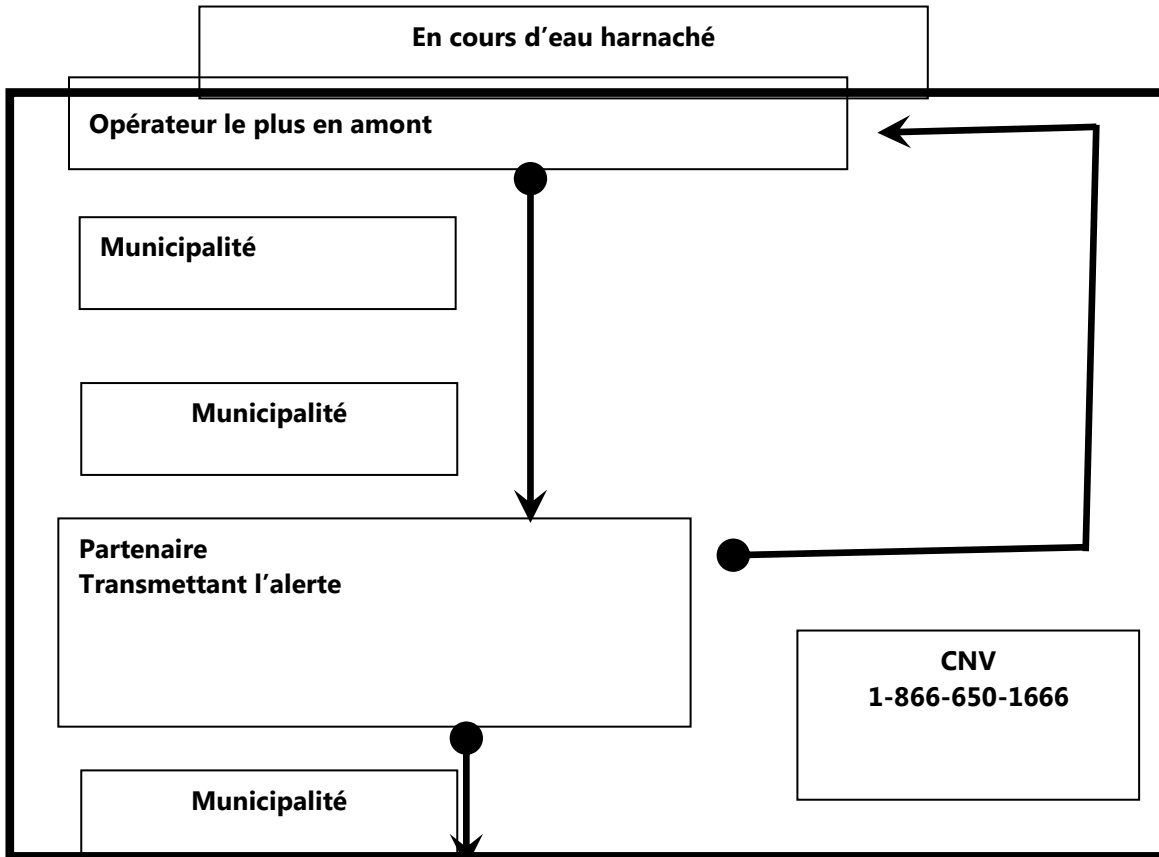
En effet, le système d'échange d'information est mal adapté à la transmission d'informations stratégiques, telles les mouvements de glace, les hausses rapides de niveau d'eau, etc.; ces informations doivent être transmises à l'aide d'un système performant et rapide : soit l'alerte téléphonique.

Deux procédés d'alertes téléphoniques ont été développés, l'un pour les cours d'eau harnachés, telle la rivière Ouareau, et un second pour les cours d'eau non harnachés, telles les rivières Noire et L'Assomption.

1



2



Ce procédé d'alerte téléphonique est non seulement bien adapté pour transmettre des informations relatives aux embâcles, mouvement des glaces, hausses subites des niveaux d'eau, avarie de barrages, mais est aussi bien adapté pour transmettre rapidement une alerte suite à un déversement de matières toxiques dans le cours d'eau. Les bénéfices qu'apporte la gestion des crues par bassin versant :

Avant implantation

- Système de prévention / préparation non adéquate
- Peu de communication entre les partenaires
- Peu de communication entre les opérateurs
- Tension entre les opérateurs
- Méconnaissance du bassin versant
- Peu d'informations circulent à l'intérieur du bassin versant lors des crues

Après implantation

- Système adéquat de prévention et de préparation
- Bonnes communications entre les opérateurs
- Bonnes connaissances du bassin versant
- Système d'échange d'informations fonctionnel
- Procédé d'alerte téléphonique
- Circulation d'informations valides
- Protection améliorée des personnes et des biens

Ce mode de gestion des crues est bien adapté au type des crues par embâcle qui surviennent dans la région de Lanaudière. Il est utilisé aussi pour les crues associées aux fortes pluies qui peuvent survenir l'été ou l'automne. En effet, entre le 9 septembre 1924 et aujourd'hui, le Québec a été frappé plus de 11 fois par des tempêtes de pluie déversant plus de 100 millimètres de pluie réparties comme suit :

- 9 et 11 septembre 1924
- 28 septembre et 1^{er} octobre 1924
- 22 au 23 novembre 1924
- 2 au 3 novembre 1927
- 15 au 18 septembre 1932
- 14 au 15 juin 1942
- 15 et 16 juin 1943
- 26 et 27 juin 1954
- 1^{er} au 4 novembre 1966
- 18 au 21 juillet et 3 au 7 novembre 1996
- 4 au 6 août 2003

Chacune de ces tempêtes a causé des inondations dans différents bassins versants. La région de Lanaudière est vulnérable à ce type d'événement météorologique. (Voir quelques statistiques dans le document complet en annexe)